



Compte rendu du Comité de rivière 13/12/2021

Salle des fêtes – Eyguians Garde Colombe

1 INTRODUCTION

Monsieur Robert GARCIN ouvre la séance à 9h45 propose un tour de table.

Validation du compte rendu du comité de rivière du 15 décembre 2020 après une remarque de Mme Audois (DDT05) sur la partie « Avancement du projet SAGE Durance » au sujet de l'intervention de M. Fiquet concernant les remarques faites par la DDT05 sur la consultation du SAGE. Il souligne de nombreux projets hydroélectriques et non des projets autour de la neige de culture.

Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Garcin informe de l'aboutissement de la démarche de révision des statuts du syndicat suite au transfert de la GEMAPI par les 4 communautés de communes après une importante concertation politique locale. L'arrêté interpréfectoral de validation des nouveaux statuts date du 24 novembre 2021.

Mme Vassas ajoute que le calcul des contributions a également évolué avec une solidarité totale des participations des 4 EPCI membres pour les actions hors GEMAPI et GEMA. Pour les actions relevant de la prévention des inondations, la solidarité des EPCI est fixée à 25 % et le reste revient à la communauté de communes concernée par les actions PI. Mme Vassas poursuit en informant l'assemblée que la révision statutaire a été l'occasion pour le syndicat de travailler sur son règlement intérieur et sur les perspectives d'actions des 3 prochaines années sous la forme d'un plan pluriannuel d'actions. Associé à ce plan d'actions, un pacte décisionnel a été validé par les EPCI membres afin de plafonner leurs participations au titre de la solidarité dans le cadre de la prévention des inondations.

2 AVANCEMENT DU PAPI

2.1 ETUDES DES SECTEURS PRIORITAIRES ET ETUDES D'AMENAGEMENTS

Mme Jocelyne Hoffmann, ingénieure hydraulicienne du SMIGIBA rappelle les résultats de l'étude de définition concertée des secteurs prioritaires avec 30 secteurs mis en avant, dont 8 secteurs prioritaires.

Il découle de cette analyse deux études sur l'aménagement des secteurs endigués. M. Antoine Gourhand, ingénieur du syndicat présente les deux études à venir. La première étude concernant les communes de la Faurie et Aspremont sur le Grand Buëch est une étude de maîtrise d'œuvre au stade avant-projet et projet avec les dossiers réglementaires associés. La seconde étude regroupe les communes de Veynes, la Roche des Arnauds, Laragne, Lachau, Séderon et vise une maîtrise d'œuvre au stade esquisse et avant-projet.

2.2 SYSTEME D'ALERTE DES CRUES

M. Antoine Barniaudy a été recruté au SMIGIBA en tant qu'ingénieur hydromètre en février 2021. Sa mission a consisté en 2021 à concevoir un dispositif de suivi des hauteurs d'eau, de la pluviométrie et du transport solide.

Un marché public a été engagé pour acquérir et installer le matériel composant ce dispositif. Le prestataire a

été retenu et les travaux devraient commencer début 2022. Le dispositif se compose de 6 stations radar de mesure des hauteurs d'eau, 2 caméras de surveillance, 2 pluviomètres et 1 sonde piézométrique. Pour rendre le dispositif opérationnel, il faudra définir les seuils de vigilance et de vigilance renforcée, identifier les personnes relais dans les communes concernées, mettre en place une bancarisation des données auprès du Service de Prévision des Crues (SPC) et obtenir la labellisation « système d'alerte locale » (SDAL) par le Service de Prévision des Crues opéré par l'État.

Question :

M. Quelin / CEN PACA demande pourquoi il est prévu d'installer 2 pluviomètres dans la Méouge.

M. Barniaudy précise que l'alerte sur un bassin versant très réactif est plus pertinente avec un pluviomètre.

2.3 JOURNEE VIGILANCE A DESTINATION DES ELUS LOCAUX

Mme Hoffmann informe qu'une journée autour de la vigilance et l'alerte s'est tenue le 20 octobre à Laragne. Une plaquette sur l'anticipation locale d'un évènement climatique réalisée en collaboration avec une illustratrice va être distribuée prochainement aux communes.

Questions :

Mme Deladoeuille / CCSB demande combien de communes ont un plan communal de sauvegarde (PCS) dans la vallée.

Mme Hoffmann précise que les communes qui ont l'obligation d'avoir un PCS sont celles qui ont un Plan de Prévention des Risques (PPR), celles qui sont classées Seveso ou celles sous l'influence de la vague de submersion en cas de rupture du barrage de Serre Ponçon. Mme Hoffmann ajoute qu'une nouvelle loi va instaurer la mise en place de plans intercommunaux de sauvegarde si une commune de la communauté de communes dispose d'un PPR. Sur le bassin versant du Buëch, 7 communes doivent avoir un PCS. Elle souligne l'importance de mettre à jour le PCS tous les ans.

M. Garcin rappelle l'intervention de M. Nicolas, maire de Val de Méouge, lors de la journée du 20/10. M. Nicolas a précisé qu'à la suite de la rédaction du PCS de la commune, un exercice de mise en pratique est réalisé tous les deux ans. Cela permet à la commune de tester et d'actualiser son PCS.

Enfin, Mme Hoffmann informe l'assemblée que des formations sont à venir pour mettre en application les PCS sur les communes concernées.

2.4 AVENANT DU PAPI D'INTENTION

Mme Hoffmann rappelle que lors du précédent comité de rivière, il avait été présenté une demande d'avenant d'un an au PAPI d'intention qui courait jusqu'au 31/05/2021 initialement avec une augmentation de 11 % du montant du PAPI pour 168 k€. La Région Sud n'a pas validé l'avenant car la Région ne finance plus les PAPI ni la GEMAPI. Vu le retard pris, c'est un avenant de deux ans qui a été présenté à l'État et signé ce jour par M. Garcin.

3 PROJET DE SECOND CONTRAT DE RIVIERE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

M. Gourhand rappelle le contexte et l'intérêt d'avoir clarifié l'exercice de la compétence GEMAPI pour travailler sur un projet de second contrat de rivière. Mme Vassas rappelle que le comité de rivière est l'instance de suivi du PAPI, du PGRE et du contrat de rivière.

Pour le contrat de rivière, la contractualisation des plans de financement se fait désormais sur 3 ans. M.

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

10 rue Léon Cornand – 05 140 VEYNES

☎ : 09 66 44 21 26 @ : smigiba05@orange.fr

Gourhand souligne l'importance de déposer le dossier de contrat de rivière dans les meilleurs délais afin de poursuivre les actions engagées par le SMIGIBA dans le cadre du premier contrat et de bénéficier de l'appui des financeurs.

Les objectifs du second contrat de rivière du Buëch et de ses affluents sont en cours de définition. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu cet automne pour préparer le programme d'actions. Les maîtres d'ouvrage potentiels vont être sollicités début 2022 afin de bâtir le programme d'actions dans les meilleurs délais. Une lettre de candidature doit être rédigée afin d'informer le comité de bassin du projet de second contrat de rivière.

Mme Jethrit, chargée d'interventions à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) détaille les 3 phases pour déposer un contrat de rivière dans le courant de l'année 2022 :

1. - lettre de candidature auprès du comité d'agrément dès que possible ;
2. - dossier à soumettre au comité d'agrément lors de la session de juin ;
3. - signature du contrat et engagement des financeurs en fin d'année.

M. Gourhand présente les grandes lignes du second contrat:

- Qualité de l'eau : ce volet se base essentiellement sur la poursuite du suivi de la qualité par le Conseil Départemental 05. Une attention particulière sera portée au suivi de la thermie des cours d'eau, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Pour ce qui concerne l'assainissement, les actions sont désormais conduites dans le cadre des ZRR. Cette thématique ne sera donc pas développée dans le cadre du contrat. Mme Jethrit / AERMC précise qu'il s'agit de contrats financiers définissant les actions prioritaires à l'échelle des EPCI. Sur le bassin versant, seule la CCSB bénéficie d'un contrat ZRR.
- Gestion écologique : le contrat de rivière est l'outil privilégié pour conduire ces actions. Les thèmes principaux sont la mise en place d'un observatoire écologique, les travaux de remobilisation du lit, le plan de gestion des zones humides et la restauration de la continuité écologique.
- Gestion morphologique : les thématiques développées par ce volet sont le suivi physique de la rivière (suivi de l'érosion et notamment enfoncement du lit,...), les études de restauration morphologiques et de gestion des inondations conjointement avec le PAPI et la définition d'une politique de gestion foncière. Différents opérateurs tel qu'EDF, gestionnaire du barrage de Saint Sauveur ou Total, opérateur du pipeline Transalpes sont sollicités.
- Gestion de la ressource en eau : les enjeux principaux sont l'amélioration de la connaissance des eaux souterraines, et l'intégration des actions du PGRE du Buëch,
- Communication, sensibilisation : les axes de travail retenus sont la poursuite des animations scolaires et grand public, le développement d'outils de communication et d'événements, avec l'ambition d'impliquer davantage les partenaires de l'éducation à l'environnement.

Questions :

Mme Deladoeuille / CCSB demande si un travail avec le SMAVD est prévu car ce syndicat est dans la même démarche.

Mme Vassas confirme qu'en début d'année 2022, une réunion de travail avec le SMAVD sera proposée pour coordonner nos démarches, comme cela se fait régulièrement avec le SMAVD.

4 LES TRAVAUX CONDUITS EN 2021

M. Gourhand présente les enjeux des interventions en rivières suite à l'évolution de la bande active, les érosions de berges et les dégradations des ouvrages, aggravés par l'enfoncement du lit.

Les modalités d'intervention types des techniciens du SMIGIBA sont les suivantes :

- Diagnostic préalable : analyse diachronique, diagnostic de terrain, relevé des enjeux ;
- Organisation des travaux : relevés de propriétés, conventions avec les riverains, réunions publiques ;
- Suivi de chantier : marquage, broyage, scarification, réalisation de chenaux.

M. Gourhand précise les secteurs d'intervention pour l'année 2021 :

- Maraize : assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes : radier de pont de la Batie Montsaléon, traitement de 31 atterrissements végétalisés pour une surface de 3 hectares ;
- Buëch Aval : Mison : intervention proposée en parallèle d'une intervention sur un épi digue en rive gauche (non réalisé). Une intervention sur l'entretien du lit sous maîtrise d'ouvrage de l'État a été menée. Intervention réalisée par un broyeur, un godet rippeur ou un godet pour remobiliser les iscles.
- Budget SMIGIBA 2021 : environ 40 k€

Des interventions ponctuelles (élagage, bouturage,...) ont été réalisées par des équipes d'insertion sous la conduite de notre technicien de rivière sur les communes suivantes : Villebois, Trescléoux, Ribiers et Aspres.

Questions :

M. Quelin / CEN PACA : les causes ont bien été présentées mais il s'interroge sur l'intérêt du maintien du tressage par moyens mécaniques. Il précise qu'il peut être plus intéressant de travailler sur les causes de l'évolution du style morphologique de la rivière.

Mme Jethrit / AERMC propose qu'une action soit ajoutée dans le contrat de rivière pour caractériser cette évolution morphologique.

M. Gourhand répond que les interventions ont pour objectif de réduire les risques sur les ouvrages, routes, digues et ponts afin d'éviter des coûts trop élevés d'intervention, avec également un bénéfice sur le milieu naturel. Un suivi topographique est mené actuellement pour voir comment évolue le cours d'eau. Il confirme la nécessité de travailler avec des partenaires pour évaluer l'impact écologique de ces travaux. Une réflexion qui selon lui va au-delà de la vallée du Buëch pour s'étendre à tous les cours d'eau de piémont des Alpes du sud et à laquelle le SMIGIBA serait heureux de participer.

La conseillère du Président du CD05 demande comment est évalué le temps de réalisation chantiers, comment sont accueillis les travaux par la population et comment sont subventionnés ces travaux.

M. Gourhand souligne l'implication importante des élus en amont et pendant les travaux sur Maraize : les élus sont allés au contact des riverains pour présenter les travaux et mettre à la signature les conventions. D'une manière générale, les techniciens du SMIGIBA réalisent le relevé des parcelles concernées par les travaux et les accès et adressent les conventions aux propriétaires. Concernant les sites de travaux, ils sont issus du diagnostic des techniciens du syndicat et découlent aussi de demandes de communes. Il ajoute que le protocole de travaux est récent et qu'il n'y a pas beaucoup de recul encore. En ce qui concerne la perception locale, les retours sont variables en fonction des attentes locales. Il ajoute qu'il faut compter environ 6 mois entre le diagnostic de terrain et la réalisation des travaux. Sur le Domaine Public Fluvial (DPF), les interventions sont en co-maitrise d'ouvrage avec la DDT, qui finance les travaux. Sur les cours d'eau privés, les

travaux bénéficient de 50 % de subvention et 50 % d'autofinancement du SMIGIBA.

M. Krieg Rabeski / CD 05 souligne l'intérêt des travaux réalisés au niveau du seuil du pont de Maraize, seuil qui présentait une incision de 2 m. Il met en avant le partenariat entre le CD05 et le SMIGIBA pour la définition et la conduite de ce type de travaux. Il précise que des expérimentations sont en cours et qu'une réflexion est à venir sur l'entretien de la végétation sur les bords de route. Un travail sur les interventions préventives est prévu, en particulier la revégétalisation préventive des berges. L'objectif est d'associer les enjeux environnementaux et routiers.

5 PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Le comité de rivière est l'instance de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau du Buëch. Des interventions de la Chambre d'agriculture, du Département des Hautes Alpes et de la DDT05 mettent en évidence l'avancée des actions.

5.1 CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES

5.1.1 Introduction par M. Allar Latour, élu agricole

Anciennement élu de Remollon et SMAVD, il prend la suite de M. Pelloux et intervient sur les points suivants. La CA 05 a pour objectif de promouvoir l'agriculture et de défendre les agriculteurs dans le contexte actuel. Dans le cadre du projet de second de rivière, il n'a pas été évoqué l'agriculture. Il souhaite que l'agriculture soit prise en compte comme c'est le cas par le SMAVD. Au titre de la CA05, il exprime la volonté que les agriculteurs puissent irriguer leurs terres tout en économisant l'eau mais évoque pour cela le besoin d'accompagnement financier. La CA05 suit avec intérêt les actions du SMIGIBA et souhaite une protection des terres agricoles. Il souligne le désaccord entre les visions de restauration de l'espace de mobilité et celle de protection des terres agricoles.

5.1.2 Présentation H. Moynier, technicien de la CA 05

M. Moynier présente les grandes lignes du PGRE du Buëch. Il précise que pour la vallée du Buëch, ce sont 5000 ha de terres irriguées, environ 30 ASA et une centaine d'autorisations de prélèvements individuels. Entre 2015 et 2019, 23 fiches actions (travaux, animation, amélioration de la connaissance) ont été élaborées. L'objectif est de réduire les prélèvements de 2.9 à 3.8 Mm³ pour 10 à 13 M€ de travaux. Le volet « prospectives » dans le cadre du changement climatique n'est pas intégré dans le plan de gestion actuel.

Il souligne le projet phare porté par 5 opérateurs du Buëch Aval qui a consisté à installer 2 pompes à Lazer pour ramener de l'eau de la Durance vers le Buëch et qui permet de sécuriser les ASA à l'aval du barrage de St Sauveur.

Par ailleurs :

- 7 projets sont en cours de réalisation dont la création d'une retenue pour l'ASA des irrigants du Buëch. Les projets en cours sont financés via le F EADER et l'Agence de l'Eau.
- 5 projets sont à engager mais rencontrent des difficultés de gouvernance et de financement, car le reste à charge est encore trop important pour de petites ASA.
- 1 projet est abandonné : il s'agit de la rehausse du Lac de Peyssier, le coût financier s'avère trop important. Seule la micro aspersion prévue en parallèle de ce projet reste possible.

M. Moynier détaille le projet de création d'une retenue pour l'ASA des irrigants du Buëch sur le Grand Buëch à Aspremont : ce projet doit permettre une économie de 19 l/s en période d'étiage avec un volume utile de retenue de 150 000 m³ (22% d'économie) sur 3 hectares. Un partenariat est développé entre l'ASA et un carrier local. Malgré ce partenariat, le reste à charge est important. Cette ASA irrigue xx hectares. Une subvention a été obtenue en 2019 sur les études (90% aides). En 2021, l'avant projet et le levé topographique

ont été réalisés. Les dossiers réglementaires doivent être déposés au printemps 2022.

Le PGRE travaille à l'amélioration de la connaissance des prélèvements gravitaires, par l'équipement des canaux pour permettre le suivi en continu des prélèvements. Ces données sont nécessaires pour déposer des demandes de subventions auprès du FEADER. Ce travail est engagé depuis 2016 avec les partenaires et est renforcé depuis 2021. L'objectif est d'équiper tous les canaux en 2022.

En conclusion, le PGRE du Buëch a à son actif un projet structurant pour le Buëch Aval qui a été réalisé, 7 projets financés depuis 2016 pour 2.1 millions d'€, 2 projets en attente de financements pour 5.3 millions d'€ et des actions d'amélioration de la connaissance.

M. Moynier évoque plusieurs difficultés pour la mise en œuvre de ces actions : le besoin d'accompagnement des petites structures (ASA avec bénévoles), les démarches réglementaires lourdes et les calendriers longs. Les restes à charge financiers sont importants et les avances de trésorerie difficiles pour des petites structures. Bénéficiaire d'Aquaprets reste difficile car il y a besoin d'une caution des collectivités locales. Enfin peu de bureaux d'études compétents existent au niveau local.

Questions :

M. Quelin / CEN PACA demande s'il est prévu d'engager des études prospectives sur les cultures sèches.

M. Moynier répond que la CA 05 accompagne les agriculteurs dans le développement de filières mais que ce type d'études n'a pas été fait. Sur la partie amont du bassin, l'irrigation concerne le fourrage et les légumineuses qui sont adaptées au contexte pédoclimatique, avec une bonne acceptation des gestionnaires par rapport au manque d'eau. Sur la partie aval, les cultures nécessitent de l'arrosage.

M. Allar Latour indique que la production de semences se développe.

M. Quelin fait remarquer que les semences sont souvent demandeuses en herbicides et que cela va engendrer des problématiques sur la ressource en eau.

M. Allar Latour indique que la CA05 est à la recherche de compromis pour trouver solutions adéquates et qu'on ne peut pas toujours laver plus blanc que blanc sinon on devient transparent.

M. Moynier précise que l'usage de l'irrigation est séculaire en tête de bassin versant. On constate que s'il y a abandon de l'irrigation, c'est au profit de l'agrandissement des structures. Pour lui les baisses de dotations sont antinomiques avec les démarches de dynamisation agricole.

JP Choffel / AAPPMA de la Truite du Buëch estime qu'aucune véritable discussion ne se fait autour de ces projets agricoles Il demande qu'un débit réservé cohérent soit mis en place à Saint Sauveur. Il rappelle les études faites par Risques et Développement avec définition des volumes prélevables et débits biologiques. Sur le projet de bassine à Aspremont présenté par l'ASA des irrigants du Buëch, il estime qu'un gain de 22 l/s n'empêchera pas la mortalité piscicole. Ces projets agricoles ne sont pas assez partagés et M. Choffel souhaite que les AAPPMA soit davantage impliquées dans ces projets. Il souhaite également des contrôles sur les débits réservés.

M. Moynier précise que la CA05 travaille sur la répartition de l'eau et n'est pas agréementée pour contrôler.

5.2 PRESENTATION VOLET EAU POTABLE / DDT & CD 05

Il s'agit d'un travail partenarial entre le CD 05 et la DDT 05.

Mme Moret fait un rappel sur la gouvernance du PGRE avec un point annuel en comité de rivière. En 2021, le

comité de suivi technique a été relancé, avec la mise en place d'une plateforme d'échange.

Volet eau potable : les actions sont plus générales et ne ciblent pas des communes spécifiques. Mme Frossard précise les actions possibles, tel que le suivi des prélèvements qui peut se faire avec dispositifs de suivis, études, réhabilitation des réseaux pour en améliorer le rendement.

Mme Moret précise que le dispositif de mesures doit être installé au plus proche du lieu de prélèvement. Un registre doit être renseigné 1x/mois. 3 retours à ce jour des registres de volumes prélevés ont été enregistrés à ce jour. L'objectif est de sensibiliser les communes.

Mme Frossard informe que des travaux sont en cours sur plusieurs communes et ajoute que pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau, il faut une économie d'eau de 10 000 m³. Pour des économies moindres, le projet peut être financé dans le cadre de ZRR. IT05 propose un accompagnement technique sur ce volet AEP, il ne faut hésiter à les solliciter ! Aujourd'hui il y a des aides, on ne sait pas si elles seront pérennes.

Un suivi hydrométrique est effectué depuis 2015, avec 5 stations temporaires installées pendant la saison estivale.

6 POINTS DIVERS

6.1 DEMENAGEMENT DU SMIGIBA

Le SMIGIBA a déménagé à Veynes, ces locaux sont désormais situés 10 rue Léon Cornand.

6.2 ÉTUDE FINANCIERE

Une étude sous maîtrise d'ouvrages des communautés de communes Buëch Dévoluy et Sisteronais Buëch a été réalisée. Il s'agissait de faire une analyse financière du SMIGIBA sur la base d'un diagnostic des dernières années et d'une étude prospective jusqu'en 2026. Les principales conclusions sont rappelées en séance.

7 CONCLUSION

M. Garcin remercie les membres du comité de rivière pour leur participation. Il remercie l'équipe du SMIGIBA, élus et techniciens, pour le travail accompli en 2021, dans des circonstances parfois délicates. Il conclut sur l'importance du projet de second contrat de rivière qui devrait occuper une bonne partie de l'année 2022. Un prochain comité de rivière devrait être convoqué d'ici le printemps à ce sujet.

La séance est levée à 12h15.